

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant HALTE SCOLAIRE BELLEFEUILLE	Numéro de permis 2013799	Date d'inspection Le 24 février 2020	
Nom de l'établissement Halte scolaire Bellefeuille		Numéro de téléphone (506) 394-3559	
Adresse 906 rue L.G. Daigle Tracadie-Sheila NB E1X 1G4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio est respecté.

- Les dossiers d'incidents sont utilisés, signés et chaque parent sont informés de l'incidents.
- L'affichage est conforme.
- Les dossiers du personnel sont tous à jour et à jour.

Les éducatrices sont calmes et à l'écoute des enfants.

Lors de ma surveillance le ratio est respecté.

- Les dossiers d'incidents sont utilisés, signés et chaque parent sont informés de l'incidents.
- L'affichage est conforme.
- Les dossiers du personnel sont tous à jour et à jour.

Les éducatrices sont calmes et à l'écoute des enfants.

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 février 2020

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Chantal Sonier

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 février 2020

\_\_\_\_\_  
Date